



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Baisse du nombre de postes ouverts à l'internat en gynécologie médicale

Question orale n° 354

Texte de la question

Mme Anne-Sophie Ronceret alerte Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur la situation préoccupante de la gynécologie médicale en France, une spécialité essentielle pour la santé des femmes, mais confrontée à une pénurie alarmante de praticiens. Un collectif de gynécologues médicaux et de patientes souligne que depuis le rétablissement du diplôme d'études spécialisées (DES) de gynécologie médicale en 2003, cette spécialité a progressivement reconstruit son réseau de soins. Pourtant, pour la première fois depuis ce rétablissement, le nombre de postes ouverts à l'internat a été réduit, passant de 91 en 2023-2024 à 79 en 2024-2025, à rebours des engagements pris pour sanctuariser cette spécialité. Dans certains départements, les femmes n'ont plus accès à aucun gynécologue médical, entraînant des retards de diagnostic, une augmentation des infections sexuellement transmissibles et des difficultés croissantes pour accéder à la contraception, à l'IVG et au suivi de la ménopause. Alors que les besoins sont immenses, cette réduction du nombre de postes inquiète profondément tant les professionnels que les patientes. Elle souhaite donc savoir quelles mesures le Gouvernement envisage pour corriger cette diminution du nombre de postes, renforcer l'attractivité de cette spécialité et garantir un accès rapide et universel aux soins gynécologiques pour toutes les femmes sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Sophie Ronceret](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 354

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles

Ministère attributaire : Travail, santé, solidarités et familles

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [3 juin 2025](#)